

Communiqué de presse de l'OrTra AgriAliForm du 21 août 2024

La révision totale de la formation initiale a franchi une nouvelle étape décisive

Le processus de révision de la formation initiale est dans sa dernière ligne droite. La consultation externe auprès des cantons et des milieux intéressés s'est achevée en juin. Il n'y a pas eu d'opposition fondamentale, mais quelques bonnes propositions qui ont été retenues.

Après les retours de la consultation externe, une dernière mise au point des plans de formation et de l'ordonnance sur la formation a eu lieu. Plusieurs bonnes propositions ont été intégrées dans la version finale.

Parallèlement, les documents de mise en œuvre nécessaires pour les trois lieux de formation, que sont l'entreprise, l'école professionnelle et les cours interentreprises, ont été élaborés au cours des derniers mois. Ce travail a été effectué en collaboration avec les expertes de la Haute école fédérale en formation professionnelle. Des programmes de formation uniformes pour les entreprises et les cours interentreprises, des modèles pour le dossier de formation ainsi que le plan d'études école garantissent une mise en œuvre simple et identique des nouveaux plans de formation dans toute la Suisse. La révision totale des filières de formation CFC correspond toujours à la planification et rien ne s'oppose à son introduction pour l'année scolaire 2026/27. C'est l'Edition-Imz SA qui est chargée de développer les nouveaux moyens d'enseignement ; là aussi, les préparatifs battent leur plein.

Révision de l'Agropraticien AFP

Entre-temps, les travaux de révision des Agropraticiens AFP ont également débuté. La perméabilité doit continuer à être garantie : Avec un diplôme AFP, il est possible, comme jusqu'à présent, d'entrer en 2e année d'apprentissage CFC et d'obtenir ainsi, avec une année supplémentaire, un CFC.

La première étape consiste à élaborer les profils de qualification. Il s'agira de voir si le modèle actuel avec les trois orientations - agriculture, cultures spéciales et vinification - est le bon ou s'il existe de meilleures possibilités dans ce domaine. En 2025 suivront les plans de formation avec les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs. Le processus est en principe le même que pour la révision des professions CFC : il y aura là aussi une consultation interne puis externe des documents et toutes les décisions finales seront prises par le comité de l'OrTra AgriAliForm.

La mise en œuvre de la nouvelle ordonnance de formation d'Agropraticien AFP aura lieu à partir de l'année scolaire 2027/28. En 2029, les deux niveaux (CFC et AFP) connaîtront ainsi leurs premières procédures de qualification selon les nouvelles ordonnances de formation.

Révision de la formation professionnelle supérieure

L'interaction sans faille entre la formation initiale et la formation professionnelle supérieure est décisive pour augmenter durablement le nombre de diplômés au brevet et à la maîtrise. Une révision de la formation de base entraîne donc automatiquement une révision de la formation professionnelle supérieure. Un groupe de projet mandaté par le comité de l'OrTra AgriAliForm effectuera dans les prochains mois une petite analyse du champ professionnel. Sur cette base, les profils de qualification seront établis à partir de 2025 et le système modulaire sera ensuite révisé. D'ici 2029, lorsque les premiers lauréats auront obtenu leur CFC selon la nouvelle ordonnance, la révision de la formation professionnelle supérieure sera également terminée.

Demandes de renseignements :

Loïc Bardet, président de l'OrTra AgriAliForm, tél. 021 614 04 73

Petra Sieghart, secrétariat de l'OrTra AgriAliForm, tél. 056 462 54 31



www.agri-job.ch